

ÉTABLISSEMENT : ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE

**ÉTAT DU TRAITEMENT 2014-2015
REQUIS EN VERTU DE LA
LOI SUR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT
DE NIVEAU UNIVERSITAIRE**

FORMULAIRE DE DÉCLARATION

**Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Secteur de l'enseignement supérieur
Direction générale du financement
Juillet 2015**

ÉTAT DU TRAITEMENT 2014-2015

ÉTABLISSEMENT : ENAP - École nationale d'administration publique

TABLEAU 1 : TRAITEMENT IMPOSABLE DU PERSONNEL DE DIRECTION SUPÉRIEURE

Nom et fonction	Valeur des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$)					
	Salaire de base	Autres composantes du traitement	Indemnité de départ accordée ⁽¹⁾	Somme reçue d'une fondation (ou d'une personne morale)	Temps plein (nombre de mois en fonction)	Temps partiel (% du temps plein)
Nelson Michaud, Directeur Général	163 664 \$	3 014 \$	- \$	- \$	12	100%
André Bourret, Directeur de l'enseignement et de la recherche	147 299 \$	3 630 \$	- \$	- \$	12	100%
Louise Laflamme, Directrice de l'administration et secrétaire général (retraite au 01-03-2015)	145 841 \$	3 069 \$	145 841 \$	- \$	10	83%
Jean-Pierre Mailhot, Directeur de l'administration (depuis le 05-01-2015)	147 299 \$	1 385 \$	- \$	- \$	4	33%
Johanne Archambault, Directrice des services aux organisations (depuis le 01-06-2014)	147 299 \$	2 407 \$	- \$	- \$	11	92%
Madeleine Moreau, Prêt de service	147 299 \$	1 824 \$	- \$	- \$	12	100%

⁽¹⁾ La valeur monétaire des droits d'indemnité de départ détenus et non exercés pendant l'année 2014-2015 doit apparaître en note complémentaire à l'état du traitement.

TABLEAU 2 : TRAITEMENT IMPOSABLE DES AUTRES CATÉGORIES DE PERSONNEL DE DIRECTION

		Valeur des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$)		
Catégorie de personnel	Effectif total de la catégorie (**)	Étendue du traitement	Salaire de base	Autres composantes du traitement
Personnel de direction des composantes de l'établissement (*)	4,92	Le plus élevé	133 943 \$	23 533 \$
		Moyenne	122 085 \$	8 652 \$
		Le moins élevé	97 428 \$	595 \$
Personnel de direction des services	11,13	Le plus élevé	122 667 \$	81 522 \$
		Moyenne	108 113 \$	8 428 \$
		Le moins élevé	73 070 \$	193 \$
Personnel de gérance des emplois de soutien	4,54	Le plus élevé	86 243 \$	12 135 \$
		Moyenne	80 650 \$	9 393 \$
		Le moins élevé	67 135 \$	2 308 \$

(*) Excluant le doyen et le personnel de rang équivalent, lesquels doivent être déclarés au tableau 1 relatif au personnel de direction supérieure.

(**) En équivalence au temps plein; le calcul de la moyenne implique une référence au traitement versé.

TABLEAU 3 : VALEUR MONÉTAIRE NON VÉRIFIÉE DES ALLOCATIONS ET DES FRAIS REMBOURSÉS

1^{ère} partie: Personnel de direction supérieure

Nom et fonction	Allocations et frais remboursés	
	Nombre de mois dans la fonction	Valeur en \$
Michaud, Nelson - Directeur général	12	34 128,87 \$
Bourret, André - Directeur de l'enseignement et de la recherche	12	3 137,31 \$
Moreau, Madeleine - Prêt de service	12	- \$
Archambault, Johanne - Directrice des services aux organisations	11	2 892,00 \$
Laflamme, Louise - Directrice de l'administration et secrétaire générale (retraîtée)	10	- \$
Mailhot, Jean-Pierre - Directeur de l'administration	4	1 221,54 \$

2^e partie: Autres catégories de personnel de direction

Catégorie de personnel	Effectif concerné par un remboursement ⁽¹⁾	Allocations et frais remboursés	
		Étendue des frais remboursés	Valeur en \$
Personnel de direction des composantes de l'établissement (**)	5	Le plus élevé	38 935,47 \$
		Moyenne *	12 472,93 \$
		Le moins élevé	1 070,29 \$
Personnel de direction des services	13	Le plus élevé	9 948,52 \$
		Moyenne *	4 499,13 \$
		Le moins élevé	154,98 \$
Personnel de gérance des emplois de soutien	3	Le plus élevé	2 927,59 \$
		Moyenne *	1 344,81 \$
		Le moins élevé	260,00 \$

⁽¹⁾ Ne considérer que les personnes qui ont reçu des remboursements de dépenses ou des allocations. Ne s'applique pas autrement.

^(**) Excluant le doyen et le personnel de rang équivalent, lesquels doivent être déclarés dans la première partie du tableau 3, relative au personnel de direction supérieure.